



## DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : COMPRENDRE LE TERRITOIRE D'AIX-MARSEILLE- PROVENCE ET DÉFINIR SES ENJEUX



Le diagnostic et l'état initial de l'environnement montrent le territoire dans toute sa diversité et sa complexité, avec ses forces, ses richesses, ses grands équilibres et déséquilibres.

### L'ENVIRONNEMENT ÉTUDIÉ : "EXCEPTIONNEL ET FRAGILE"

Avec 50 % de son territoire composé d'espaces naturels et un littoral de 255 km de long, avec des paysages singuliers et reconnus, la métropole doit prendre en compte plusieurs enjeux : transition énergétique, préservation des ressources, des espèces et des milieux, risques naturels, pollutions, pression foncière...

### LA MÉTROPOLE EURO-MÉDITERRANÉENNE : "NATURELLEMENT GÉOSTRATÉGIQUE"

Dotée d'une place centrale à l'échelle nationale et européenne, elle est une métropole maritime et touristique. La métropole bénéficie d'un secteur de l'emploi dynamique et d'un fort potentiel d'innovation grâce à ses filières d'excellence qui participeront à résorber le chômage et renforcer son attractivité.

### UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE : "AVEC SES DIVERSITÉS ET SES (DÉS)ÉQUILIBRES"

Ces 92 villes et villages garantissant une diversité des conditions de vie, sont soumis à une urbanisation consommatrice de foncier, un ralentissement de leur croissance démographique et un déséquilibre dans leur offre de logement. Par ailleurs, le service de mobilités est souvent insuffisant. Toutefois, ces villes et villages sont dotés d'un bon niveau d'équipements de services pour répondre aux besoins de proximité, la métropole offre un cadre de vie de qualité.



## PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES : CONCILIER ATTRACTIVITÉ, QUALITÉ DE VIE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, UNE AMBITION FORTE AU CARREFOUR DE 3 ENJEUX CLÉS



En se basant sur les enseignements du diagnostic global et environnemental réalisés ces dernières années, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est un outil qui définit le projet politique du SCoT. Il porte la vision à long terme (2040) de l'aménagement du territoire métropolitain et de son évolution.

#### ENJEU 1

### CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE



Deuxième métropole française, premier pôle économique de la Région Sud, Aix-Marseille-Provence doit créer les conditions les plus propices au dynamisme du territoire.

Face aux questions actuelles de formation, de chômage et de mobilité des actifs, des parcours résidentiels ou encore des problématiques foncières, le SCoT aura ainsi pour rôle de :

- **consolider** les filières économiques d'excellence ainsi que l'emploi local ;
- **organiser** l'accueil démographique en plusieurs phases pour combiner ambitions résidentielles et économiques ;
- **accompagner** les secteurs d'activités « traditionnels » (agriculture, industrie...) dans leur transition bas carbone ;
- **adapter et développer** l'offre foncière aux nouvelles exigences environnementales et répondre aux besoins des entreprises ;
- **soutenir et favoriser** l'inclusion sociale des populations les plus fragiles.

#### ENJEU 2

### PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS



Avec ses 92 villes et villages, l'importance de la nature et la variété de ses paysages, Aix-Marseille-Provence est reconnue pour la qualité de son cadre de vie. Néanmoins, métropole multipolaire, son organisation entraîne des enjeux de mobilités (temps de transport, pollutions...), d'offre résidentielle, commerciale et d'équipements, de consommation d'espace... Le SCoT ambitionne ainsi de :

- **recentrer** le développement urbain autour des polarités les plus structurantes, tout en favorisant le renouvellement urbain ;
- **proposer** des mobilités plus durables et plus adaptées au développement urbain ;
- **réduire** les nuisances et pollutions affectant le cadre de vie et le bien-être des habitants ;
- **garantir** la préservation des espaces naturels, aquatiques et agricoles ;
- **valoriser** la diversité paysagère au cœur de l'identité du territoire ;
- **proposer** une offre de logements adaptés aux besoins des ménages ;
- **organiser** une offre d'équipements et de services de proximité, accessible au quart d'heure à pied ou à vélo, dans tous les centres-villes et villages.

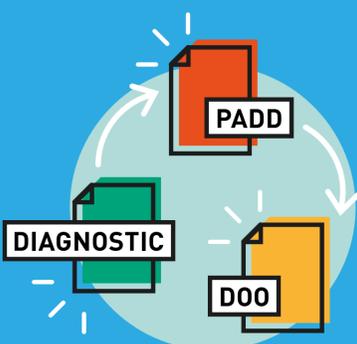
#### ENJEU 3

### PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE



Le patrimoine naturel d'exception d'Aix-Marseille-Provence, et notamment son littoral de 255 kilomètres, est particulièrement exposé aux impacts du changement climatique et aux modes de développements actuels (transports automobiles, péri-urbanisation...). Afin de trouver le meilleur équilibre entre développement et préservation, et permettre une accélération de la transition écologique et énergétique, l'action du SCoT visera à :

- **réduire** les besoins en énergie et augmenter les énergies renouvelables locales ;
- **adapter** le développement de la métropole à la durabilité et à la disponibilité des ressources du territoire ;
- **faciliter** l'accès à une alimentation locale de qualité ;
- **promouvoir** des modes d'aménagements innovants face aux risques ;
- **préserver** les espaces terrestres et marins constituant la frange littorale et abritant une biodiversité et des paysages exceptionnels ;
- **accompagner** les ports et filières maritimes dans leur transition écologique et énergétique.



## LE CALENDRIER DU SCoT

